

LA GAZETTE DE BONVILLERS



Dates à retenir

13 juillet 2025

Pique-nique
communal suivi du
feu d'artifice
(Comité des
Fêtes)

14 juillet 2025

Défilé
Fête Nationale

20 juillet 2025

Brocante
(Remue Village)

15 août 2025

Repas communal
(Comité des
Fêtes)

20 et 21

septembre 2025

Journées
européenne
du patrimoine

Bonjour à tous

MOT DU MAIRE

Ça y est les grandes vacances arrivent et avec elle votre Gazette.

J'ai toujours un peu l'habitude de faire un point météo. Après la forte pluviométrie liée à l'hiver, le printemps est arrivé avec cette fois-ci beaucoup de sécheresse.

Voici venue la période des orages et des grosses chaleurs soyez prudents. Pour les personnes vulnérables, merci de vous faire connaître en mairie.

Au niveau de la vie communale, c'est les vacances scolaires mais aussi le départ de Marie-Thérèse Brasset, qui est arrivée il y a 44 ans dans notre commune. Un évènement lui a été réservé le lundi 30 juin.

Le centre de loisirs est proposé à nos enfants sur la commune de Chepoix.

Nous espérons vous retrouver aux différentes manifestations organisées par le comité des fêtes, Remue village mais aussi la commune.

Nous avons enfin obtenu nos financements pour différents projets.

La sécurité piétonne sur la RD 112 entre la mairie et l'église. Nous espérons pouvoir finir les travaux pendant l'automne à venir. Une réunion prévue fin août vous sera proposée pour vous expliquer les travaux à venir.

Nous avons également obtenu les financements pour l'école dont les travaux seront réalisés en deux temps. La partie annexe de l'école sera fait à l'automne 2025 pendant les vacances scolaires et les travaux d'intérieur seront fait pendant l'été 2026.

Enfin nous allons réaliser des travaux également dans le cimetière pour le jardin du souvenir mais également pour le monument des concessions civils et militaires qui se détériore.

Vous l'avez constaté certainement mais maintenant il faut s'y habituer l'entretien des caniveaux et des espaces verts devient compliqué, nous nous devons de nous habituer à vivre avec.

Allez je tente le défi et si chacun entretenait devant chez soi ?

Une réflexion serait pertinente concernant le cimetière pour un enherbement total facilitant les travaux d'entretien ainsi que la reprise de certaines concessions délabrées.

Nous sommes heureux d'avoir le retour de la zumba le mardi soir à la rentrée scolaire 2025.

Une étude globale de l'église est toujours d'actualité afin d'anticiper les futurs travaux de l'église mais également des différents monuments à l'intérieur, les statues notamment.

Nous vous souhaitons un agréable été.

Prenez soin de vous et vos proches

Vincent LOISEL

RAPPELS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE...

LES NUISANCES SONORES

Une tondeuse à gazon, par exemple, émet un bruit fort qui peut vite devenir gênant pour les voisins.



Entretenir son jardin est une activité qui peut alors porter atteinte à la sérénité et la santé du voisinage si elle est réalisée de façon intempestive.

Afin de limiter les nuisances sonores, tondre sa pelouse est devenu une activité encadrée par la loi, tout comme les autres activités bruyantes de bricolage ou de jardinage.

Le décret du 31 août 2006, et notamment les articles R1334-31, ainsi que le Code de la santé publique, interdisent la réalisation de bruits intensifs, répétitifs ou qui durent dans le temps, pouvant nuire à la tranquillité du voisinage ou à leur santé

Après délibération du Conseil Municipal du 28 mai dernier, les horaires autorisés seront les suivants:

- du lundi au vendredi : de 8h00 à 20h00
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés : de 9h00 à 12h00

ALERTE CITOYENS

Alerte Citoyens, c'est quoi ?

Alerte Citoyens est un service de communication adapté aux besoins des maires et des collectivités locales. Il permet d'envoyer par SMS, des informations et des alertes aux habitants d'une même commune.

Afin de bénéficier gratuitement de ce système d'informations et d'alertes, vous pouvez vous rendre en mairie et compléter le formulaire d'inscription.



Coupon-réponse à renvoyer en mairie

Nom	
Prénom	
Téléphone	
E-mail	
Adresse	
Code postal	
Commune	

GRATUIT

LES N° UTILES

Mairie 03 44 51 93 66

Ecoles RPI

- Bonvillers 03 44 51 93 66
- Chepoix 03 60 43 94 56
- La Hérelle 03 44 51 93 57

Périscolaire Chepoix

06 47 91 10 94

Centre Social Breteuil

03 44 80 08 08

www.centresocial-cantonbreteuil.fr

Centre Animation Jeunesse

03 44 45 43 50

Collège Breteuil 03 44 80 18 88

CCOP 03 44 80 84 01

Maison de santé Pluridisciplinaire de Breteuil

03 65 65 75 75



RAPPELS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE...

RAPPEL aux Administrés

Règles concernant la collecte des déchets



Le temps de collecte des camions à préhension latéral est légèrement supérieur à une collecte traditionnelle avec ripeur, par conséquent dans les voies étroites, les temps d'attente derrière le camion se trouvent allongés.

Merci de bien vouloir être patients.

En complément, dans ces mêmes rues étroites, un stationnement bienveillant est important pour le bien de tous, en facilitant le passage du camion.

Et enfin, depuis plusieurs semaines, de nombreux refus de collecte nous ont été rapportés sur des cartons déposés en dehors des bacs de tri. Pour mémoire, il est interdit de présenter du vrac en dehors des bacs de collectes.

En vous remerciant par avance de votre compréhension.

A noter aussi ...

Les inscriptions (ou renouvellement) aux transports scolaires sont à faire à partir de la maternelle pour la prochaine rentrée scolaire.

Inscrivez vos enfants sur le site

https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr/crhdf_60/usager/index.php



Et n'oubliez pas ...

Une carte cadeau de 50€ sera offerte à chaque jeune, habitant Bonvillers, ayant obtenu un diplôme.

Conditions d'attribution :

- Avoir obtenu un diplôme d'enseignement secondaire (DNB ou brevet des collèges, Baccalauréat Général ou Professionnel, CAP, BEP) ;
- Avoir fourni la copie de son diplôme à la Mairie ;
- Etre présent pour les vœux du Maire (ou un évènement officiel de la Mairie, comme le 8 mai ou le 14 juillet par exemple)

Rénovation de l'habitat : → toujours autant de démarchage et de fraude

En 2020, est survenue la réglementation du démarchage téléphonique concernant le domaine de la rénovation énergétique.

Au vu des témoignages reçus par les élus, des professionnels locaux, et par l'ADIL de l'Oise, force est de constater que cette interdiction n'a pas freiné les appels commerciaux.

1

Aucun démarchage, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique, n'est validé par les puissances publiques → **un seul réflexe** : raccrocher rapidement avec toute la correction possible.

2

Si le démarchage sur la voie publique ne peut être interdit, il est néanmoins réglementé. La Mairie n'autorise en aucun cas les démarcheurs à pénétrer chez les habitants. C'est une violation de domicile, voire un potentiel abus de confiance. Le démarchage à domicile est strictement encadré par la loi. Si vous manifestez clairement votre refus, le démarcheur doit passer son chemin.

3

Si on vous présente un devis mirifique, tout en vous demandant de le signer immédiatement, ce n'est probablement pas une offre sérieuse. Aucune entreprise recommandable n'est capable d'intervenir pour des travaux lourds en moins d'une semaine, et c'est illégal. Les travaux à un euro, **c'est suspect**, qu'en sera-t-il du coût réel après travaux?

4

Si le devis se présente sous forme de photocopie de plusieurs couleurs, **c'est suspect**. Il comporte souvent une clause pour l'engagement d'un crédit à taux élevé, et ne permet généralement pas de détailler les travaux de façon réglementaire et personnalisée → c'est insuffisant, voire illégal!

5

Quel que soit le devis ou bon de commande présenté, il ne faut **JAMAIS SIGNER LE DEVIS AVANT** d'avoir déposé soi-même la demande de subvention, c'est un motif de refus de l'aide. Par ailleurs, le crédit d'impôt n'existe plus!

6

Ne divulguez aucune information personnelle, ni transmettez de documents personnels (*impôts, carte d'identité, bulletin de salaire...*), un crédit pourrait être souscrit à votre insu!

Quelle que soit votre question sur ce type
de démarchage, ayez le **réflexe ADIL** !